

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026 DÉLIBÉRATION N° 2026-03-018

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présent(s) : 27  
Nombre de suffrages exprimés : 29  
Nombre d'absent(s) : 2  
Nombre de pouvoir(s) : 2

**Vote :**

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Armand LULKA, Charlotte DEGUIN, Patrick AIVAZIAN, Florence GAVARD, Romain DUINAT, Christiane CLUZEL, Eric VIOLLET, Martine CHARLES, Rene TETE, Margot SOLVIGNON, Francois DELESTRADE, Patrice BRAUD, Raphael GABION, Odile PHILIPPON, Armando FALCIONI, Morgane LAFARGE, Arnaud CENZATO, Stephanie JAILLET, Alexandre KARAGUEUZIAN, Isabelle ROIRE, Christophe KRISTIDES, Carole MAUVIN, Dominique THIOLERE, Charlène ROSNOBLET, Jérôme VARAGNAT

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Corinne VERDIER, Marie-Pierre SEON

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Corinne VERDIER pouvoir à Odile PHILIPPON, Marie-Pierre SEON pouvoir à Martine CHARLES

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20260320-2026-03-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026  
Publication : 03/04/2026

Conformément à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal ».

Il est proposé de fixer à huit le nombre des adjoints, conformément au tableau ci- dessous :

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers municipaux	Nombre maximal d'adjoints au maire
Moins de 100 habitants	7	2
Entre 100 à 499	11	3
Entre 500 et 1499	15	4
Entre 1 500 et 2 499	19	5
Entre 2 500 et 3 499	23	6
Entre 3 500 et 4 999	27	8
<b>Entre 5 000 et 9 999</b>	<b>29</b>	<b>8</b>
Entre 10 000 et 19 999	33	9
Entre 20 000 et 29 999	35	10
Entre 30 000 et 39 999	39	11
Entre 40 000 et 49 999	43	12
Entre 50 000 et 59 999	45	13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- décide de créer huit postes d'Adjoints, la présente décision prenant effet à compter du 20 mars 2026

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 27 MARS 2026

**Le Maire,**

**Eric LARDON**

**Le Secrétaire de séance**

**Patrice BRAUD**